



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
N° interne : AGRI-R76-240

Arrêté portant reconnaissance de Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2018 en région Occitanie le 28 février 2018;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 06 août 2018 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 27 août 2018 ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 16 mai 2018 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine en date du 07/05/2018;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, dont le siège social est situé Mairie 32600 AURADE, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et

environnemental défini en annexe jointe au titre du projet : Maintenir une agriculture performante et durable en conciliant réduction des intrants et diminution de l'érosion.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 30/09/2023. Pendant cette période, Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 18-02

Raison sociale personne morale : **Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine**

Intitulé du projet : Maintenir une agriculture performante et durable en conciliant réduction des intrants et diminution de l'érosion.

Territoire du projet : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Date de début du projet GIEE : 01/10/2018

Date de fin du projet GIEE : 30/09/2023

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
BAYONNE	Nicolas	32490	Fregouville
LAFFONT	Jeanne	32490	Marestaing
LARROQUE	Francis	32600	Auradé
EARL VIEILLES VIGNES		32600	Isle Jourdain
PANGRAZI	Patrick	32600	Isle Jourdain
EARL ABBAYE DE GOUJON		32600	Auradé
GASC	Mathieu	32600	Lias

